

CONTRAT DE CESSION DE BAIL

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La Société **YYY**, société par actions simplifiée au capital de 64.000 €, dont le siège est sis ... à 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° ..., représentée par son Président, Monsieur

ci-après dénommée le « Cédant »,
d'une part,

ET :

La Société **XXX**, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège est sis à 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° ..., représentée par son Président, Monsieur

ci-après dénommée le « Cessionnaire »,
d'autre part,

EN PRÉSENCE DE :

La **Société AAA** au capital de 3.169.841,93 €, dont le siège social est à Neuilly sur Seine (92200) ..., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° ..., représentée par son directeur Monsieur

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

Le Cédant cède par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit au Cessionnaire qui accepte et pour le temps restant à courir, le bail des lieux dépendant d'un immeuble sis à ... à 92200 Neuilly-sur-Seine.

Le bail présentement cédé résulte d'un acte sous seing privé en date du ... aux termes duquel la ... (ci-après le « Bailleur »), dont le siège est sis ... à 92200 Neuilly-sur-Seine, a fait bail à la Société YYY, des locaux ci-après désignés pour une durée de 3, 6 ou 9 ans à compter du ... et moyennant un loyer annuel initial de ... € hors taxes et hors charges.

Article 2 - Désignation des lieux

Les lieux, objet du bail, comprennent au sein de l'immeuble visé à l'article 1^{er} des bureaux sis au 2^{ème} étage, des locaux Archives au 1^{er} sous-sol, et 8 parkings, selon les plans en annexe du bail.

La surface des lieux loués est la suivante :

- 2^{ème} étage : 312 m² environ de bureaux (quote-part de parties communes incluse),